

COURRIER REÇU

LE 26 MARS 1992

PREFECTURE DE L'ISERE
DELIBERATION DEPOSEE LE

24.MAR.1992

SERVICE DU COURRIER

MAIRIE DE JARRIE

MAIRIE de JARRIE
38560 - ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT N° 32

LE COMME

M.

L'An Mil Neuf Cent Quatre Vingt Douze le Dix Sept Mars à 20 H 30 le Conseil Municipal de la Commune de Jarrie, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de JARRIE, sous la présidence de Madame Anne le GLOAN

ETAIENT PRESENTS : Mme LE GLOAN A. - Mesdames -DONNADIEU - GOUILLON - GARDE - Messieurs - PRAT - DOFFAGNE - DACIER FALQUES - LE RISBE - COURTOIS - GAUTHIER - BONNET - CHASTEL - VALLET - - SIMIAND -
ONT DONNE PROCURATION : Madame COLIN - Messieurs DEGEYE - USSEGLIO
ABSENTS : Messieurs CARRIGNON - BAYLE - FONDEUR - PAULY - GUTEKUNST - DOMANGE - GIRAUD - Mesdames COSTE - RIVET - VIROT

**OBJET : APPROBATION DU PLAN D'ALIGNEMENT
PARTIEL DE LA ROUTE DE LA COMBE (V.C. N° 7)**

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal par délibération en date du 5 Novembre 1991

-a arrêté le projet de plan d'alignement de la voie communale N° 7;

-a ordonné une enquête publique. Celle-ci organisée par arrêté municipal s'est déroulée du 13 Janvier 1992 au 27 Janvier 1992 inclus.

Le Commissaire enquêteur, Monsieur Marc LAPEYRE, a déposé ses conclusions le 12 Février 1992 : il émet un avis favorable au plan d'alignement tel qu'il est présenté dans le dossier d'enquête publique et par conséquent à l'acquisition des bien désignés dans le dossier parcellaire pour la réalisation de la voie n° 7 de la Combe aux Chaberts.

En conséquence Le Maire propose d'approuver et de maintenir les alignements tels qu'ils ont été proposés dans le dossier soumis à enquête publique.

Ainsi Fait et Délibéré, les Jours Mois et An que dessus

Fait à JARRIE, le 19 MARS 1992



LE MAIRE

Anne LE GLOAN